

RAPPORT DE GESTION ANNUEL – 2025

ENYO CONVOLUTIONS

OPCVM RELEVANT DE LA DIRECTIVE 2009/65/CE

Tableau de bord des marchés financiers, 31 décembre 2025

Tableau de bord des marchés au 31/12/2025

	(performances dividendes réinvestis en devise locale)	
Marché actions	Cours au 31/12/2025	Performances 2025
CAC 40 Index	8 149,50	+14,28%
Euro Stoxx 50	5 791,41	+17,35%
S&P 500 Index	6 845,50	+17,43%
MSCI ACWI World	1 014,62	+22,34%
MSCI Emerging Markets	1404,37	+33,57%

Marché de taux	Taux en % au 31/12/2025	Performances 2025
Bund 10 ans	2,86	49 bps
Italie 10 ans	3,55	3 bps
US T-Note 10 ans	4,17	-40 bps
Japon 10 ans	2,07	97 bps
Gilt 10 ans	4,48	-9 bps

Matières Premières	Cours en USD au 31/12/2025	Performances 2025
Pétrole brut (WTI crude)	57,00	-14,86%
Or	4319,37	64,58%
Cuivre	12423,00	41,69%
Argent	71,66	147,95%
Soja	1061,00	2,09%

Taux de change	Cours au 31/12/2025	Performances 2025
EUR-USD	1,1746	13,44%
EUR-GBP	0,8717	5,35%
EUR-JPY	184,01	13,04%
EUR-CHF	0,9307	-0,99%
EUR-CAD	1,6118	8,25%

L'année 2025 a été marquée par une succession d'épisodes de tensions puis d'apaisement, tant sur le plan commercial que monétaire, façonnant un environnement financier mouvant mais globalement favorable aux actifs risqués. Elle s'ouvre dans un climat d'inquiétude lié à l'investiture de Donald Trump et à la perspective d'une guerre commerciale généralisée. Dès janvier, la nouvelle administration opte pour une approche plus graduelle que redoutée, suspendant temporairement certains droits de douane et concentrant ses pressions sur la Chine, le Canada et le Mexique. Cette prudence inattendue, combinée à une inflation américaine plus faible que prévu en décembre 2024 et à une nouvelle baisse des taux directeurs de la BCE, permet aux obligations souveraines de se détendre et aux marchés actions de bien débiter l'année, malgré une réaction mitigée face aux résultats des « 7 Magnifiques », pénalisés par l'irruption d'un nouveau concurrent chinois de pointe en intelligence artificielle, DeepSeek.

En février, la dynamique diverge entre les États-Unis et l'Europe. Les marchés américains corrigent sous l'effet des initiatives imprévisibles de la Maison-Blanche et des nouvelles salves tarifaires contre plusieurs partenaires commerciaux, dont la Chine et l'Union européenne. À l'inverse, les places européennes se montrent résilientes, profitant de publications d'entreprises solides et d'une perception moindre de risque politique. L'inflation remonte légèrement dans les deux régions, conduisant les investisseurs à anticiper une attitude prudente de la Fed, la BCE étant perçue comme accommodante. Les tensions géopolitiques restent vives, notamment autour d'une tentative avortée de cessez-le-feu en Ukraine, qui entretient l'incertitude. Le pic de la crise commerciale intervient le 2 avril, quand Donald Trump déclare depuis la roseraie de la Maison-Blanche la « journée de la libération » pour les États-Unis, avec l'instauration à venir de droits de douane réciproques. Fort heureusement, après une violente correction des marchés actions et une vive remontée des taux longs, un tournant s'opère le 9 avril : Donald Trump décrète alors un moratoire de 90 jours sur les droits de douane réciproques, déclenchant un rebond marqué des marchés mondiaux, qui renouent avec leurs sommets historiques en dollar. En mai, ce mouvement s'amplifie dans la foulée d'accords de principe avec le Royaume-Uni, puis avec la Chine, mettant fin temporairement aux niveaux de tarifs exorbitants qui avaient été imposés entre les deux puissances. Cependant, ce climat plus apaisé ne se traduit pas par une détente obligataire : les taux américains remontent nettement, sur fond de craintes liées à une vaste réforme budgétaire prévoyant une baisse massive des impôts qui accroîtrait durablement le déficit fédéral. Dès lors, le thème de la soutenabilité de la dette publique américaine refait surface, pesant davantage sur les obligations que sur les actions.

Le mois de juin est dominé par un regain de tensions géopolitiques au Moyen-Orient, lorsque Israël mène une série de frappes sur l'Iran, suscitant momentanément la crainte d'une fermeture du détroit d'Ormuz. Après une intervention militaire américaine et l'instauration d'un cessez-le-feu, les cours du pétrole et de l'or reviennent rapidement à leurs niveaux initiaux. Du côté de la politique monétaire, la Fed choisit de maintenir une pause, tiraillée entre une inflation encore soutenue, la robustesse de l'emploi et l'impact des tensions commerciales. Les portefeuilles exposés aux valeurs technologiques américaines continuent de surperformer, en particulier dans les semiconducteurs.

À l'été, des tournants majeurs surviennent. En juillet, les tensions commerciales se transforment en accords formalisés : les États-Unis concluent coup sur coup des arrangements avec le Japon, puis l'Union européenne, instaurant une taxe de 15 % sur les produits importés, mais ménageant plusieurs secteurs stratégiques, dont l'aéronautique. Ces accords s'accompagnent de promesses massives d'investissements industriels au profit des États-Unis, dépassant 1 150 milliards de dollars. Parallèlement, la grande loi de finances américaine, bien que très coûteuse à long terme, renforce la perspective d'une politique budgétaire expansionniste durable. En zone euro, la BCE adopte une posture attentiste, freinée par une inflation sous-jacente encore élevée et des risques politiques croissants, notamment en France.

Le mois de septembre marque le début d'un véritable changement de régime monétaire. Après neuf mois d'attentisme, la Fed engage une première baisse de taux le 17 septembre, réagissant à un net ralentissement

du marché de l'emploi américain. Dans ce contexte, les valeurs technologiques poursuivent sur leur lancée grâce à des publications robustes, des carnets de commandes soutenus et des annonces capitalistiques d'envergure, dont le partenariat stratégique entre Nvidia et OpenAI. L'or établit un nouveau record sur fond de tensions géopolitiques persistantes et de recul des taux réels anticipés, tandis qu'un débat préoccupant s'ouvre sur l'indépendance de la banque centrale américaine après plusieurs nominations controversées.

Octobre renforce cette dynamique positive. Les marchés mondiaux progressent de manière généralisée, avec un Nikkei propulsé par l'élection historique de Sanae Takaichi au poste de première ministre. Les rendements obligataires se détendent légèrement, après une nouvelle baisse de taux de la Fed. L'or atteint un record historique à 4 381 dollars l'once, avant de se retourner brutalement. La baisse de l'euro face au dollar et la surperformance de certains secteurs européens, notamment les valeurs défensives, témoignent d'un regain de confiance malgré un contexte politique encore incertain dans l'Hexagone.

En novembre, les investisseurs adoptent une attitude plus prudente, après plusieurs semaines d'optimisme. Les doutes émergent quant à la soutenabilité du modèle économique des spécialistes de l'intelligence artificielle, face à des besoins en investissements colossaux, estimés à près de 2 900 milliards de dollars dans les années à venir et à un endettement cumulé d'environ 1 500 milliards de dollars pour le secteur. Toutefois, la perspective d'un cycle monétaire plus accommodant aux États-Unis et la résilience des bénéficiaires par action limitent le potentiel de correction profonde.

Enfin, décembre confirme l'orientation accommodante de la politique monétaire américaine. La Fed procède à sa troisième baisse de taux depuis septembre, adoptant une posture de soutien face à une dégradation rapide du marché de l'emploi, illustrée par les destructions d'emplois rapportées par l'ADP et le BLS en octobre et novembre. L'inflation poursuit son reflux et ressort sous les attentes à 2,6–2,7 %, permettant aux marchés d'anticiper encore deux baisses supplémentaires en 2026. Cet environnement contribue à soutenir les actifs risqués en fin d'année.

Le rôle clé des banques centrales en 2025

L'année a été dominée par un contraste marqué entre une BCE très engagée dans un cycle rapide d'assouplissement — avec huit baisses de taux en un an (de juin 2024 à juin 2025) et un taux de dépôt ramené à 2 % — et une Fed initialement prudente, ralentie par la dynamique inflationniste et les arbitrages politiques intérieurs, avant d'opérer un pivot clair à partir de septembre. Tandis que la BCE s'est concentrée sur le retour progressif de l'inflation vers sa cible et sur la stabilisation des conditions financières, la Fed a dû composer non seulement avec une inflation persistante, mais aussi avec un marché du travail qui s'est affaibli de manière marquée au quatrième trimestre, justifiant un assouplissement accéléré au dernier trimestre qui ramène la cible maximale des Fed Funds à 3,75 %. Sur le plan institutionnel, le débat sur l'indépendance de la banque centrale américaine a pesé sur la crédibilité du dollar et constitue un risque latent pour 2026.

L'or : un actif refuge incontournable en 2025

L'or a joué un rôle central dans les allocations pendant toute l'année 2025. Porté par les incertitudes géopolitiques, la baisse progressive des taux réels américains et les interrogations liées à la gouvernance monétaire aux États-Unis, le cours du métal jaune a atteint un premier niveau record à plus de 4 380 dollars l'once en octobre. Après avoir consolidé quelques semaines, celui-ci a repris son ascension pour dépasser le seuil des 4 500 dollars en décembre. Son comportement a été caractérisé par une sensibilité forte aux anticipations de politique monétaire américaine et aux épisodes de tension internationale, ce qui en fait un actif refuge stratégique et un élément d'équilibre indispensable dans les portefeuilles diversifiés tout au long de l'année.

Émergents et Chine : entre fragilités et rééquilibrages

Les pays émergents ont bénéficié dans la seconde moitié de l'année de la détente des conditions financières globales consécutive au pivot de la Fed, mais leurs perspectives sont restées dépendantes du rythme du commerce mondial et de la volatilité des flux de capitaux. La Chine, en particulier, a traversé une année agitée, oscillant entre périodes d'apaisement commercial — notamment après la trêve de mai — et pressions

politiques ou technologiques. L'apparition d'un champion national de l'IA de classe mondiale, DeepSeek, a bouleversé la hiérarchie technologique mondiale et a contribué à fragiliser ponctuellement les géants américains. Malgré cela, la croissance chinoise a continué de dépendre d'un secteur immobilier fragilisé et d'un environnement extérieur imprévisible. La sélectivité reste donc de mise pour les investisseurs, favorisant les segments alignés avec les priorités industrielles chinoises et les entreprises servies par la détente du dollar et des taux réels

L'exercice 2025 s'est révélé être une année charnière pour la gestion d'actifs européenne, marquée par une convergence de facteurs macroéconomiques favorables et une accélération sans précédent des cycles d'innovation technologique. Au cœur de cette dynamique, ENYO CONVICTIONS a su naviguer avec une agilité remarquable, captant les courants porteurs des marchés développés, tout en exploitant les gisements de croissance spécifiques aux marchés émergents et aux segments de niche.

L'année 2025 a été caractérisée par une résilience exceptionnelle de l'économie mondiale, déifiant les prévisions de ralentissement pour offrir une performance boursière robuste, portée par une désinflation ordonnée et une transition vers des politiques monétaires plus accommodantes. En Europe, la renaissance des actions a permis à l'indice MSCI Europe de surpasser les indices mondiaux pour la première fois depuis plusieurs cycles, un mouvement soutenu par une réévaluation des fondamentaux de la « Value » et un retour des flux de capitaux vers les places financières du Vieux Continent. C'est dans ce contexte de rotation sectorielle et de maturité technologique qu'ENYO CONVICTIONS a extrait sa performance, s'appuyant sur une sélection rigoureuse de véhicules indiciaires et de titres vifs.

PERFORMANCES

Politique de gestion

En 2025, le portefeuille est resté fidèle à sa philosophie de gestion, avec une exposition actions en moyenne de 70 %, une exposition obligataire en moyenne de 10,9 %, un investissement alternatif en moyenne de 6,5 % et un investissement monétaire en moyenne de 15 %, le tout, diversifié en nombre de titres. Le poids des dix premières lignes représente 67,3 % de l'actif du Fonds au 31/12/2025.

Le Fonds est classé article 8 du règlement SFDR.

Sur l'exercice clôt au 31 décembre 2025, ENYO CONVICTIONS affiche une performance (hors droits d'entrée) sur 2025 de :

- + 8,3 % pour la part C vs + 12,8 % pour l'indice de référence.
- 🚫 *Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.*

Les principaux contributeurs positifs sur l'exercice ont été :

Sociétés	Contributions	Poids au 31/12/2025
X MSCI EUROPE 1C	2,21 %	8,67 %
ISHARES MSCI GLB SEMICNDCT A	1,20 %	3,98 %
ALPHABET INC-CL A	1,07 %	2,09 %
CARMIGNAC EMERGENTS-A EUR AC	0,84 %	4,76 %
AMUNDI MSCI WORLD SRI C NZ	0,68 %	0,00 %
ISHARES MSCI WORLD SRI UCITS ETF	0,65 %	0,00 %
Datadog Inc	0,60 %	4,39 %
ASML Holding NV	0,44 %	0,00 %
INDEPENDANCE AM EUROPE SMALL A	0,43 %	0,00 %
S&P500 EMINI FUT Sep25	0,42 %	0,00 %

L'ETF **X MSCI EUROPE** s'impose comme le premier contributeur, justifiant le biais stratégique du Fonds en faveur de la zone euro. Avec une contribution de + 2,21 %, ce choix reflète la capacité du fonds à exploiter la

surperformance relative du marché européen face au reste du monde en 2025. Cette performance a été portée par une combinaison de facteurs, notamment la détente des prix de l'énergie, l'amélioration de la confiance des consommateurs grâce à la croissance des salaires réels, et un cycle de crédit qui a commencé à se normaliser après une période de contraction.

La thématique de l'intelligence artificielle (IA) a cessé d'être une simple promesse pour devenir un moteur de revenus tangibles en 2025. L'ETF **ISHARES MSCI GLOBAL SEMI**, avec une contribution de + 1,20 %, témoigne de l'exposition réussie d'ENYO CONVICTIONS à cette révolution industrielle. Le secteur des semi-conducteurs a progressé de plus de 53 % sur l'année, soutenu par des dépenses d'investissement massives de la part des grands fournisseurs de services *cloud* et des entreprises cherchant à moderniser leurs piles technologiques. Au sein de cet écosystème, **ASML Holding NV** a joué un rôle de facilitateur indispensable. Bien que sa position ait été soldée avant la fin de l'année, l'entreprise a apporté une contribution de + 0,44 % à la performance du Fonds. ASML a bénéficié d'une demande sans précédent pour ses systèmes de lithographie ultraviolette extrême (EUV), uniques au monde et nécessaires à la production des puces les plus avancées. En 2025, l'entreprise a livré 44 systèmes EUV et a commencé le déploiement de sa technologie « High-NA » (*High Numerical Aperture*), capable de graver des transistors encore plus fins pour les nœuds de 2 nanomètres et au-delà.

Dans le prolongement de l'infrastructure physique, le segment des logiciels de surveillance et d'optimisation a également été un vecteur de performance. **Datadog Inc** a contribué à hauteur de + 0,60 % à la performance globale. La société a parfaitement su capitaliser sur la complexité croissante des architectures *cloud* hybrides et sur la nécessité pour les entreprises de surveiller leurs charges de travail d'IA. En 2025, Datadog a consolidé sa position de plateforme leader en intégrant des capacités d'observabilité spécifiques aux modèles de langage (LLM Observability) et en lançant des agents intelligents tels que Bits AI, capables d'automatiser la résolution d'incidents. La croissance du chiffre d'affaires de 28 %, atteignant 3,43 milliards de dollars, souligne l'adoption massive de ses solutions, avec plus de 5 500 clients utilisant désormais au moins un produit lié à l'IA. Cette transition vers un modèle de plateforme unifiée, combinant infrastructure, sécurité et analyse de données, a permis de fidéliser une base de clients de plus en plus large, dont près de la moitié des entreprises du Fortune 500.

Le titre **Alphabet**, représentant 2,09 % du portefeuille à la clôture de l'exercice, a généré une contribution positive de + 1,07 %. La stratégie de la maison-mère de Google a été saluée par les marchés pour sa capacité à monétiser l'IA à travers l'ensemble de son écosystème. Google Cloud a affiché une croissance robuste de 28 % au premier trimestre, portée par la demande pour ses modèles Gemini et son infrastructure de calcul optimisée. L'année 2025 a vu le déploiement de Gemini 2.5, un modèle de raisonnement hybride qui a établi de nouveaux standards de performance dans les benchmarks industriels, notamment en mathématiques, codage et raisonnement complexe. Cette avancée technologique a été couplée à une amélioration spectaculaire de l'efficacité opérationnelle : Alphabet a réussi à réduire les coûts de service de ses modèles Gemini de plus de trois quarts au cours de l'année 2025.

La contribution de **Carmignac Emergents EUR AC** (+ 0,84 %) illustre la pertinence de la diversification géographique en 2025. Après des années de sous-performance, les marchés émergents ont connu une renaissance, portés par l'amélioration des fondamentaux macroéconomiques et l'intégration de l'Asie dans les chaînes de valeur technologiques mondiales. La stratégie de Carmignac a particulièrement bénéficié d'une exposition précoce et massive à la thématique de l'IA en Asie. Le fonds a alloué près d'un quart de ses actifs à ce secteur, investissant dans des champions tels que SK Hynix et TSMC. SK Hynix a été un contributeur exceptionnel, profitant de son avance technologique dans les mémoires HBM, composants indispensables pour nourrir les processeurs d'IA les plus puissants. Au-delà de la technologie, la discipline budgétaire et la résilience des politiques monétaires en Amérique Latine ont également soutenu la performance. Le Brésil et le Mexique ont vu leurs marchés d'actions progresser, aidés par une baisse du coût du capital et une appréciation de leurs devises face au dollar américain. Cette dynamique a permis une revalorisation (re-rating) des multiples de bénéfices pour les entreprises locales, offrant un moteur de performance complémentaire au segment technologique.

ENYO CONVICTIONS a également puisé sa force dans des choix sectoriels pointus, ciblant des domaines où les inefficacités de marché permettaient de générer de l'alpha.

Indépendance AM Europe Small A a apporté une contribution de + 0,43 %. L'année 2025 a été marquée par une forte dispersion des performances au sein des small & mid Caps européennes, récompensant les gérants capables d'appliquer une méthodologie « Quality Value » rigoureuse. Le fonds a surperformé son indice de référence avec une hausse de + 47,7 %, portée par des sociétés dans les secteurs de la construction, de la défense et des services financiers.

Avec une allocation diversifiée et des choix sectoriels pertinents, le portefeuille a su capter les opportunités offertes par l'environnement économique, tout en maintenant un niveau de risque maîtrisé.

Les principaux contributeurs négatifs sur l'exercice ont été :

Sociétés	Contributions	Poids au 31/12/2025
IVZ NASDAQ-100 ESG ACC	-0,48 %	0,00 %
ARC ACTIONS SANTE INNOVANTE	-0,39 %	0,00 %
SPDR RUSSELL 2000 US S/C	-0,34 %	1,16 %
BASF SE	-0,34 %	1,25 %
EURO STOXX 50 Jun25	-0,30 %	0,00 %
Netflix Inc	-0,28 %	0,00 %
USD	-0,27 %	0,39 %
ISHARES S&P500 EQ WT USD ACC	-0,14 %	1,61 %
EURO STOXX 50 Dec25	-0,13 %	0,00 %
MICROSOFT CORP	-0,09 %	0,00 %

La plus forte contribution négative provient de **l'ETF NASDAQ** (-0,48 %). En 2025, la performance du marché américain est restée extrêmement polarisée, portée par quelques géants technologiques (les « Magnificent Seven »). La stratégie équilibrée, qui accorde le même poids à chaque entreprise, a donc souffert de sa sous-exposition relative à ces moteurs de croissance par rapport à l'indice standard.

Bien que la technologie ait terminé l'année en hausse, le premier trimestre 2025 a été marqué par une correction brutale. Ce mouvement a également pesé sur des titres comme **Microsoft** (-0,09 %), qui a enregistré un recul de -11,6 % sur cette seule période avant de se stabiliser.

Le titre **BASF SE** (-0,34 %) illustre les vents contraires persistants pour le secteur chimique européen, confronté à des coûts de transformation énergétique structurellement élevés et à une demande globale qui a tardé à se redresser dans les industries lourdes.

La contribution négative du **dollar** (-0,27 %) s'explique par la dépréciation du billet vert face à l'euro. Cette baisse a été alimentée par les incertitudes liées à la politique budgétaire américaine et à l'introduction de tarifs douaniers « réciproques », incitant les investisseurs à réallouer leurs capitaux vers l'Europe et les marchés émergents.

Netflix (-0,28 %) a connu une phase de repli technique. Malgré sa position dominante, le marché a montré une certaine prudence face aux investissements massifs requis pour l'acquisition de nouveaux actifs stratégiques, comme Warner Bros Discovery, pesant temporairement sur le cours de bourse.

Le **SPDR Russell 2000** (-0,34 %) confirme que le segment des petites et moyennes capitalisations américaines a peiné à suivre le rythme des grandes valeurs technologiques, souffrant davantage du maintien de taux d'intérêt élevés durant une grande partie de l'année.

Ces contre-performances rappellent l'importance d'une gestion prudente et d'un suivi rigoureux des fondamentaux, afin d'anticiper et d'atténuer les risques liés à un environnement économique toujours plus incertain.

✎ *Pour l'attribution de performance : les calculs produits ne font pas l'objet d'un contrôle indépendant et sont fournis à titre purement indicatif.*

Mouvements

Les principaux mouvements sur l'exercice :

Titres	Acquisitions	Titres	Cessions
CM-AM CASH ISR	480 850 €	X MSCI EUROPE	159 301 €
X MSCI EUROPE	440 482 €	USD	151 715 €
ISHARES MSCI WORLD SRI	234 967 €	AXIOM EUROPEAN BANKS	146 084 €
SUNNY MULTI-OBLIG	157 371 €	ISHARES S&P500 EQ WT	132 694 €
HELIUM FUND	157 246 €	IVZ NASDAQ-100 ESG	116 675 €
CARMIGNAC EMERGENTS	154 963 €	ASML Holding NV	74 304 €
INDEPENDANCE AM EUROPE SMALL	151 980 €	LEONARDO SPA	65 913 €
AMUNDI MSCI WORLD SRI	145 198 €	DATADOG Inc	65 577 €
AXIOM EUROPEAN BANKS	134 636 €	CRH PLC	48 411 €
IVZ NASDAQ-100 ESG	121 242 €	ISHARES MSCI WORLD SRI	46 411 €

Au cours de l'année 2025, nous avons ajusté le portefeuille en procédant à des prises de profits sur certains titres ayant affiché de solides performances et en renforçant des positions stratégiques.

Nous avons ainsi réalisé des cessions partielles sur **X MSCI EUROPE** (159 301 €) et totale sur **AXIOM EUROPEAN BANKS** (146 084 €) à la suite de la revalorisation rapide du secteur bancaire européen et à la surperformance des indices du Vieux Continent en début d'année. De même, les ventes effectuées sur **ASML Holding NV** (74 304 €), **Leonardo SpA** (65 913 €) et **Datadog Inc** (65 577 €) nous ont permis de cristalliser les gains générés par le dynamisme des secteurs de la technologie et de la défense. Par ailleurs, les sorties de l'**ISHARES S&P500 EQ WT** (132 694 €) et de la position **USD** (151 715 €) s'inscrivent dans une volonté de réduire l'exposition au dollar et de rationaliser la poche indicielle américaine qui a pesé sur la performance globale.

À l'achat, nous avons initié et renforcé plusieurs thématiques clés. La poche monétaire et défensive a été largement consolidée via **CM-AM CASH ISR** (480 850 €), renforçant ainsi la résilience du portefeuille. Nous avons également accru notre exposition aux actions européennes à travers **X MSCI EUROPE** (440 482 €) et les petites capitalisations avec **INDEPENDANCE AM EUROPE SMALL** (151 980 €), afin de profiter du re-rating des valeurs cycliques et industrielles européennes. L'exposition internationale a été orientée vers un prisme ESG renforcé avec des investissements significatifs dans **ISHARES MSCI WORLD SRI** (234 967 €) et **AMUNDI MSCI WORLD SRI** (145 198 €). Enfin, nous avons saisi des opportunités sur les marchés émergents avec **CARMIGNAC EMERGENTS** (154 963 €), capitalisant sur l'intégration de l'Asie dans les chaînes de valeur de l'intelligence artificielle, et diversifié nos sources de rendement avec **SUNNY MULTI-OBLIG** et **HELIUM FUND**.

Nos arbitrages reflètent ainsi une gestion équilibrée entre sécurisation des gains, renforcement des piliers stratégiques et opportunisme sur des actifs offrant un potentiel attractif à moyen terme.

PERSPECTIVES 2026

L'année 2025 a été celle de la concrétisation des thématiques de rupture, où l'intelligence artificielle, la transition énergétique et la souveraineté stratégique ont cessé d'être des concepts lointains pour devenir les principaux vecteurs de création de valeur boursière. ENYO CONVICTIONS, grâce à une allocation équilibrée et des choix sectoriels pertinents, a su capter les opportunités offertes par cet environnement économique complexe tout en maintenant un niveau de risque maîtrisé.

Pour 2026, les perspectives restent constructives bien que marquées par une sélectivité accrue. La poursuite de la baisse des taux directeurs en Europe et aux États-Unis devrait continuer de soutenir les valorisations, mais les investisseurs seront de plus en plus attentifs à la croissance réelle des bénéficiaires plutôt qu'à la simple expansion des multiples. Les secteurs de la technologie, de l'industrie de pointe et des services financiers, largement représentés dans les contributions de 2025, devraient rester les piliers de la performance, à condition que les entreprises continuent de démontrer leur capacité d'innovation et d'adaptation aux nouvelles réalités géopolitiques et technologiques.

POLITIQUE D'ENGAGEMENT ACTIONNARIAL

Nous avons participé à 3 assemblées générales et procédé à 48 votes au total. Nous avons voté « POUR » à 44 résolutions, soit 91,67 % des votes, et voté « CONTRE » à 4 résolutions, soit 8,33 % des votes. Pour les titres français, nous suivons, en général, les recommandations de l'AFG et appliquons les mêmes principes pour ceux d'autres pays. Plus généralement, nous votons dans le but exclusif de protéger les intérêts patrimoniaux à moyen et long terme des actionnaires minoritaires. Ainsi, nos votes « CONTRE » concernent le plus souvent des émissions d'actions à des droits de vote double et de mauvaises politiques de rémunération des dirigeants. Nous nous opposons fermement aux émissions qui risquent de diluer les actionnaires fidèles au profit de nouveaux entrants. Nous refusons donc toute autorisation d'émettre des actions sans droit préférentiel de souscription (DPS). En pareil cas, la décote peut aller jusqu'à 10 %. Le pouvoir de contrôle des actionnaires minoritaires sont mieux préservés dans les sociétés qui ont choisi de maintenir dans leurs statuts le principe « 1 action = 1 voix ». Toute résolution déposée pour adopter cette règle ou y revenir a notre soutien. En effet, avec les droits de vote double, le degré d'influence se trouve déconnecté de l'implication financière et de la prise de risque économique. Pour cette même raison, nous sommes opposés à l'introduction d'actions à droits de vote multiples. Pour que dirigeants et actionnaires aient des intérêts alignés, il est essentiel que les premiers soient eux-mêmes actionnaires. Nous sommes très favorables à la rémunération à long terme sous forme d'actions gratuites ou de stock-options, attribuées sous des conditions exigeantes de performance, calculées sur au moins trois ans, avec une obligation de conservation pendant la durée du mandat, voire au-delà. Des critères mesurables de performance sociale et environnementale sont par ailleurs souhaitables. En principe, nous sommes opposés à toute modification rétroactive de la politique de rémunération déjà votée l'année précédente. Tout changement de critère de performance doit être soumis au vote, si un critère ne paraît plus pertinent, il est possible de le remplacer pour l'avenir.

Le détail des votes se trouve ci-dessous :

Société	Date de vote	Pour	Contre
LEONARDO	16/05/2025	10	0
NESTLE	08/04/2025	28	2
BASF	23/04/2025	6	2
	TOTAL	44	4

Achévé de rédiger le 24/02/2026.

Informations relatives aux opérations de financement sur titre – Règlementation SFTR (« Securities Financing Transaction Regulation »)

Au cours de l'exercice, le Fonds n'a pas effectué d'opérations de financement sur titres soumis à la réglementation SFTR, à savoir opération de pension, prêt/emprunt de titres ou de matières premières, opération d'achat/revente ou de vente/achat, opération de prêt avec appel de marge et contrat d'échange sur revenu global (TRS).

Recours à des techniques de gestion efficace de portefeuille

Le Fonds applique une stratégie de gestion active et n'a pas recours aux techniques de gestion efficace du portefeuille au sens de la Directive 2009/65/CE. De plus, au cours de cet exercice, seuls les produits dérivés simples (futures & options) ont été utilisés, avec comme contrepartie GFI Derivatives et CM CIC Securities. Le ratio d'engagement au 31 décembre 2025 s'élevait à 7,73 %, soit 292 453,15 €.

Financement de la recherche

L'entrée en vigueur de la directive européenne sur les Marchés d'Instruments Financiers (« MIF 2 ») a imposé un certain nombre de nouvelles obligations, notamment en matière de financement de la recherche financière.

Jusque-là, le coût de l'analyse financière était payé par l'exécution, ex-post. Depuis le 3 janvier 2018, il est pris en charge à la FINANCIERE DE L'ARC via un compte de recherche, qui est alimenté par des contrats de commission de courtage partagée, dans le cadre d'un budget défini ex-ante. Le budget de recherche global est établi sur une base au moins annuelle et fait l'objet d'un suivi semestriel (collecte des frais et montants réglés aux fournisseurs de recherche).

Ces frais de recherche constituent une partie des frais d'intermédiation payés à chaque transaction effectuée sur des actions. Les sommes ainsi collectées sont versées par les brokers sur le compte de recherche spécifique (« RPA » - *Research Payment Account*) administré par un prestataire de services d'investissement, le CIC. Les frais de recherche facturés au Fonds ont représenté au maximum 0,1 % du montant de chaque transaction.

À noter que la FINANCIERE DE L'ARC a décidé de prendre à sa charge les frais des recherches macro-économique et Crédit.

La société de gestion a établi une politique de financement de la recherche formalisant les principes en la matière et leur application à la FINANCIERE DE L'ARC. Celle-ci est disponible sur le site internet de la société de gestion : <https://financieredelarc.com/informations-reglementaires/>. Elle tient par ailleurs un comité annuel des fournisseurs de recherche afin d'évaluer la valeur ajoutée de leurs services et leur coût. Des décisions sont prises quant à l'entrée ou la sortie de nouveaux fournisseurs, leurs prestations et leurs prix.

Les porteurs de parts peuvent obtenir le montant du budget total et les dépenses associées, ainsi que la liste des fournisseurs avec leur rémunération et les avantages/services fournis en contactant la société de gestion à l'adresse suivante : contact@financieredelarc.com.

Politique de sélection des intermédiaires

La FINANCIERE DE L'ARC a recours à des prestataires externes qui prennent en charge un dispositif, un service ou une activité qui aurait autrement été du ressort de la société de gestion de portefeuille elle-même.

Cette externalisation est mise en place afin de réaliser des tâches ou fonctions essentielles liées à son activité afin de bénéficier d'une réelle expertise dans les domaines recherchés.

Nature des tâches ou fonctions essentielles externalisées ou déléguées	Périmètre des fonctions déléguées et externalisées	Prestataire(s)
Gestion administrative et comptable des fonds gérés	<ul style="list-style-type: none">- Comptabilisation des opérations ;- Valorisation des instruments financiers (inventaires valorisés) ;- Calcul des VL ;- Rapports semestriels et annuels ;- Diffusion des VL ;- Calcul des frais courants.	CIC
Centralisateur des ordres de souscriptions - rachats	<ul style="list-style-type: none">- Centralisation des ordres de souscriptions ;- Centralisation des ordres de rachat ;- Communication à la Société de Gestion, au valorisateur et au dépositaire des ordres centralisés.	CIC
Trade Support	<ul style="list-style-type: none">- <i>Matching</i> des ordres ;- Correct suivi du dénouement des transactions ;- Correct calcul des frais prélevés par opération.	CIC
Informatique / Plan de continuité d'activité	<ul style="list-style-type: none">- Gestion et maintenance de l'infrastructure informatique ;- Gestion des sauvegardes et du PCA ;- Conseil et assistance pour l'achat de tout matériel informatique / téléphonique ;- Conseil dans le choix des prestataires de services en matière informatique, d'internet et de téléphone ;- Assistance dans la mise en place et l'installation du réseau ;- Maintenance dudit réseau.	Aqsio
EMIR	<ul style="list-style-type: none">- Déclaration des transactions à un référentiel central (EMIR).	CIC

1. SÉLECTION DES PRESTATAIRES

Chacun des prestataires est sélectionné par la direction selon les critères suivants :

1.1. Les critères internes

Le prestataire sélectionné doit répondre à un certain nombre de critères à savoir :

- Être un acteur reconnu dans le domaine concerné ;
- Avoir été recommandé par d'autres personnes ayant eu recours aux services de ce prestataire ;
- Avoir reçu de sa part des engagements par rapport aux besoins particuliers ;
- Être accepté par le cédant et/ou sponsor de l'opération ;
- Proposer des prestations d'un rapport qualité/prix en ligne avec les pratiques de marché et l'expérience de la FINANCIERE DE L'ARC.

1.2. Les critères AMF

La FINANCIERE DE L'ARC se base également sur d'autres critères dits « AMF » indiqués ci-dessous :

- La possibilité pour l'AMF comme pour la FINANCIERE DE L'ARC, de contrôler à tout moment l'activité du délégataire ;

- La possibilité pour la FINANCIERE DE L'ARC d'intervenir auprès du délégataire pour obtenir de lui le respect de la réglementation applicable ;
- L'autorisation pour la FINANCIERE DE L'ARC de résilier à tout moment le contrat signé avec le délégataire et, en cas de résiliation à l'initiative du délégataire, les moyens prévus pour la continuité de la prestation ;
- La FINANCIERE DE L'ARC demeure entièrement responsable de l'activité déléguée ;
- La délégation ne doit pas pouvoir engendrer des conflits d'intérêts ;
- Si le délégataire n'est pas établi dans un État partie à l'accord sur l'EEE, la coopération entre l'AMF et les Autorités de surveillance de cet État doit être assurée ;
- Le délégataire doit respecter les règles de bonnes conduites applicables à la gestion de FIA.

Tous ces éléments doivent être clairement formalisés dans la convention signée avec le prestataire.

2. ÉVALUATION DES PRESTATAIRES

La FINANCIERE DE L'ARC restant pleinement responsable du respect de toutes ses obligations professionnelles, il est essentiel qu'elle s'assure du respect de certaines dispositions par les prestataires et garde la maîtrise des tâches et fonctions essentielles qu'elle a externalisées.

Une revue interne est réalisée au moins annuellement pour chaque tâche externalisée. Cette évaluation est formalisée et validée par les dirigeants en collaboration avec les collaborateurs travaillant en ligne avec les prestataires.

3. LE CONTROLE MIS EN PLACE

Le premier niveau de contrôle est assuré par les opérationnels et la direction qui sont responsables de l'archivage de l'ensemble des documents cités dans cette procédure.

Le RCCI assure un contrôle de 2nd niveau en vérifiant que la personne chargée du contrôle de 1^{er} niveau a bien procédé à l'archivage de l'ensemble des documents conformément aux règles établies dans cette procédure.

Politique de rémunération

La politique de rémunération précise les règles de calcul et les modalités de versement de l'enveloppe globale des rémunérations allouées par le comité de direction au titre d'un exercice donné aux collaborateurs concernés. Cette enveloppe globale des rémunérations comprenant la rémunération fixe et la rémunération variable des collaborateurs. Le dispositif mis en place par la FINANCIERE DE L'ARC s'applique à l'ensemble des collaborateurs de la FINANCIERE DE L'ARC.

La politique s'applique aux rémunérations numéraires suivantes : (i) la part fixe des rémunérations des collaborateurs salariés concernés et (ii) la partie variable (hors dividendes ou intéressement) de la rémunération des collaborateurs salariés concernés.

La fonction de surveillance, telle que définie par la réglementation, est assurée par le comité de direction de la FINANCIERE DE L'ARC. Il est composé du président de la société et de son directeur général.

Les règles fixées par la politique sont élaborées de telle sorte que le niveau des rémunérations totales attribuées soit en lien avec la richesse créée par la FINANCIERE DE L'ARC sur le long terme, et que ces règles permettent également un alignement d'intérêts entre la Société de Gestion et ses clients.

Sept principes fixent donc le cadre de la rémunération des collaborateurs.

Le dispositif repose sur trois piliers :

- Un pilier quantitatif (basé par exemple pour les gérants sur les performances des OPC gérés et la production en fonction des tâches de chacun pour les collaborateurs autres que les gérants) ;
- Deux piliers qualitatifs :
 - o Le premier s'intéressant au risque opérationnel (rigueur, respect des processus de gestion ou d'analyse mis en place, participation à la comitologie) et au risque d'absence de cohésion au sein de la FINANCIERE DE L'ARC (participation au collectif de l'entreprise / la vie collaborative, civisme). L'esprit d'initiative (à travers par exemple la mise en place de nouveaux outils) participe à la prévention de ces deux risques ;
 - o Le second s'attachant au risque règlementaire (respect du code de déontologie, de la réglementation, des politiques et procédures en vigueur à la FINANCIERE DE L'ARC, de l'éthique normalement attendue d'un collaborateur...).

Les poids des piliers seront les suivants : 50 % pour le premier et 25 % chacun pour les deuxième et troisième piliers.

La rémunération variable est conditionnée à un résultat courant avant impôts (RCAI) de la société de gestion d'au moins 400 K€. Ceci permet de s'assurer qu'elle est compatible avec la situation financière de la société de gestion dans son ensemble.

Les détails de la politique de rémunération sont disponibles sur le site internet <https://financieredelarc.com/informations-reglementaires/>.

Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel

Sur l'exercice 2025, le montant total des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variables différées et non différées) versées par la FINANCIERE DE L'ARC à l'ensemble de son personnel, soit 12 personnes bénéficiaires au 31 décembre 2025 s'est élevé à 663 911 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par la FINANCIERE DE L'ARC sur l'exercice 2025 : 580 690 euros, soit 87 % du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe ;
- Montant total des rémunérations variables différées et non différées versées par la FINANCIERE DE L'ARC lors de l'exercice 2025 : 83 221 euros, soit 13 % du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable. Par ailleurs, aucun dispositif de « *carried interest* » n'a été mis en place.

Le comité de direction de la FINANCIERE DE L'ARC assurant la fonction de surveillance de la politique de rémunération a mené un examen annuel afin de s'assurer de la conformité de cette dernière et de sa bonne application. Aucune irrégularité n'a été constatée.

Les politiques de rémunération et de sélection des intermédiaires financiers sont disponibles sur notre site internet www.financieredelarc.com au sein de la rubrique « Informations règlementaires ».

Règlement SFDR

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

*INFORMATIONS PÉRIODIQUES
DE DURABILITÉ*



ENYO CONVICTIONS

Cadre réglementaire

- Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« SFDR » ou Disclosure) ;
- Règlement (UE) 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement SFDR (« Taxonomie »).

Définitions

- Un **investissement durable** désigne un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, à condition que l'investissement ne nuise pas de manière significative à un objectif environnemental ou social et que les entreprises suivent de bonnes pratiques de gouvernance.
- La **Taxonomie de l'UE** est un système de classification défini dans le règlement (UE) 2020/852, établissant une liste **d'activités économiques écologiquement durables**. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques socialement durables. Les investissements durables avec un objectif environnemental peuvent être alignés sur la Taxonomie ou non.
- Les **indicateurs de durabilité** mesurent comment les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.
- Les **principaux impacts négatifs (PAI)** sont les impacts négatifs les plus significatifs des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales, au respect des droits de l'homme, à la lutte contre la corruption et aux pots-de-vin.
- La **stratégie d'investissement** oriente les décisions de placement en fonction de facteurs tels que les objectifs de placement et la tolérance au risque.
- Les **bonnes pratiques de gouvernance** comprennent des structures de gestion saines, les relations avec les employés, la rémunération du personnel et la conformité fiscale.
- **L'allocation d'actifs** décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.
- Les **activités alignées sur la Taxonomie** sont exprimées en part de :
 - o **Chiffre d'affaires** reflétant la part des revenus provenant des activités vertes des entreprises ;
 - o Les dépenses en capital (**CapEx**) montrant les investissements verts réalisés par les entreprises, par ex. pour une transition vers une économie verte.
 - o Les dépenses opérationnelles (**OpEx**) reflétant les activités opérationnelles vertes des entreprises.
- **Les activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités d'apporter une contribution substantielle à un objectif environnemental.
- **Les activités de transition** sont des activités pour lesquelles des alternatives bas carbone ne sont pas encore disponibles et ont entre autres des niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondant aux meilleures performances.
- **Les investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la Taxonomie de l'UE** sont des investissements durables avec un objectif environnemental qui ne prennent pas en compte les critères d'activités économiques durables sur le plan environnemental selon la Taxonomie de l'UE.
- **Les indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'ils promeuvent.

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

I. CE PRODUIT FINANCIER AVAIT-IL UN OBJECTIF D'INVESTISSEMENT DURABLE ?

OUI :

Il a réalisé des **investissements durables avec un objectif environnemental** : __%

Dans des activités économiques qualifiées de durables selon la Taxonomie européenne ;

Dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables selon la Taxonomie européenne.

Il a réalisé des **investissements durables avec un objectif social** : __%

NON :

Il **promouvait des caractéristiques environnementales/sociales (E/S)** et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait de __% d'investissements durables :

Ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qualifiées de durables selon la Taxonomie européenne ;

Ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas qualifiées de durables selon la Taxonomie européenne ;

Ayant un objectif social.

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**.

II. DANS QUELLE MESURE LES CARACTERISTIQUES ENVIRONNEMENTALES ET/OU SOCIALES PROMUES PAR CE PRODUIT FINANCIER ONT-ELLES ETE ATTEINTE ?

• Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Le Fonds ENYO CONVICTIONS appliquera pour la totalité de son actif la politique d'exclusion de la FINANCIERE DE L'ARC.

De plus, une poche dite « ESG » représentant au moins 20 % de l'actif du Fonds (= portefeuille) sera construite par l'application de filtres extra-financiers sur l'univers d'investissement.

Cette approche extra-financière consiste en la mise en place d'une approche best in class (exclusion des 20 % des sociétés les moins bien notées sur le plan extra-financier, par groupe d'activités du référentiel GICS, selon la méthodologie interne de la société de gestion) sur les émetteurs dont la capitalisation boursière est supérieure à un milliard d'euros.

L'objectif a bien été respecté depuis le lancement du Fonds.

En effet, Enyo Convictions a été investit en moyenne à 43,7% en titres ESG sur 2025 avec un maximum à 60,42 % et un minimum à 29,01 %.

- **Et par rapport aux périodes précédentes ?**

Le fonds ENYO CONVICTIONS a commencé à promouvoir des caractéristiques ESG à partir de cet exercice.

- **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?**

Non applicable.

- **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Non applicable.

- Comment les indicateurs d'incidences négatives sur les facteurs de durabilité ont-ils été pris en compte ?

Non applicable.

- Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et sur les principes directeurs de Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ?

Non applicable.

La Taxonomie de l'UE établit un principe de « ne pas nuire de manière significative » selon lequel les investissements alignés sur la Taxonomie ne doivent pas nuire de manière significative aux objectifs de la Taxonomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe « ne pas nuire de manière significative » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui tiennent compte des critères de l'UE pour les activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la partie restante de ce produit financier ne tiennent pas compte des critères de l'UE pour les activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus nuire de manière significative à des objectifs environnementaux ou sociaux.

III. COMMENT CE PRODUIT FINANCIER A-T-IL PRIS EN CONSIDERATION LES PRINCIPALES INCIDENCES NEGATIVES SUR LES FACTEURS DE DURABILITE ?

Ce produit financier ne prend pas en compte les principaux impacts négatifs sur les facteurs de durabilité.

IV. QUELS ONT ETE LES PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS DE CE PRODUIT FINANCIER ?

Au cours de l'année 2025, nous avons ajusté le portefeuille en procédant à des prises de profits sur certains titres ayant affiché de solides performances et en renforçant des positions stratégiques.

Nous avons ainsi réalisé des cessions partielles sur X MSCI EUROPE (159 301 €) et totale sur AXIOM EUROPEAN BANKS (146 084 €) suite à la revalorisation rapide du secteur bancaire européen et à la surperformance des indices du Vieux Continent en début d'année. De même, les ventes effectuées sur ASML Holding NV (74 304 €), Leonardo SpA (65 913 €) et Datadog Inc (65 577 €) nous ont permis de cristalliser les gains générés par le dynamisme des secteurs de la technologie et de la défense. Par ailleurs, les sorties de l'ISHARES S&P500 EQ WT (132 694 €) et de la position USD (151 715 €) s'inscrivent dans une volonté de réduire l'exposition au dollar et de rationaliser la poche indicielle américaine qui a pesé sur la performance globale.

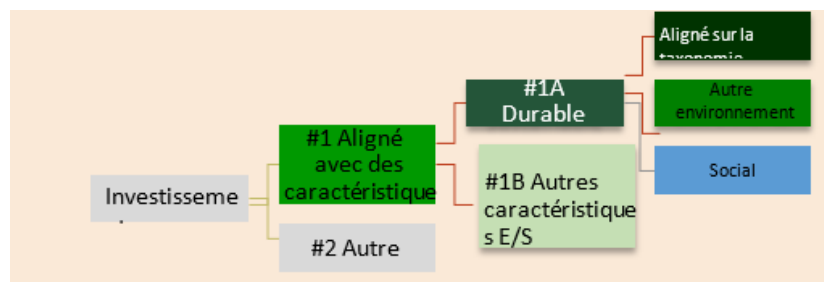
À l'achat, nous avons initié et renforcé plusieurs thématiques clés. La poche monétaire et défensive a été largement consolidée via CM-AM CASH ISR (480 850 €), renforçant ainsi la résilience du portefeuille. Nous avons également accru notre exposition aux actions européennes à travers X MSCI EUROPE (440 482 €) et les petites capitalisations avec INDEPENDANCE AM EUROPE SMALL (151 980 €), afin de profiter du re-rating des valeurs cycliques et industrielles européennes. L'exposition internationale a été orientée vers un prisme ESG renforcé avec des investissements significatifs dans ISHARES MSCI WORLD SRI (234 967 €) et AMUNDI MSCI WORLD SRI (145 198 €). Enfin, nous avons saisi des opportunités sur les marchés émergents avec CARMIGNAC EMERGENTS (154 963 €), capitalisant sur l'intégration de l'Asie dans les chaînes de valeur de l'intelligence artificielle, et diversifié nos sources de rendement avec SUNNY MULTI-OBLIG et HELIUM FUND.

Nos arbitrages reflètent ainsi une gestion équilibrée entre sécurisation des gains, renforcement des piliers stratégiques et opportunisme sur des actifs offrant un potentiel attractif à moyen terme.

V. QUELLE ETAIT LA PROPORTION D'INVESTISSEMENT LIES A LA DURABILITE ?

- **Quelle était l'allocation des actifs liés à la durabilité ?**

Non applicable.



#1 Aligné sur les caractéristiques E/S : comprend les investissements du produit financier utilisé pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

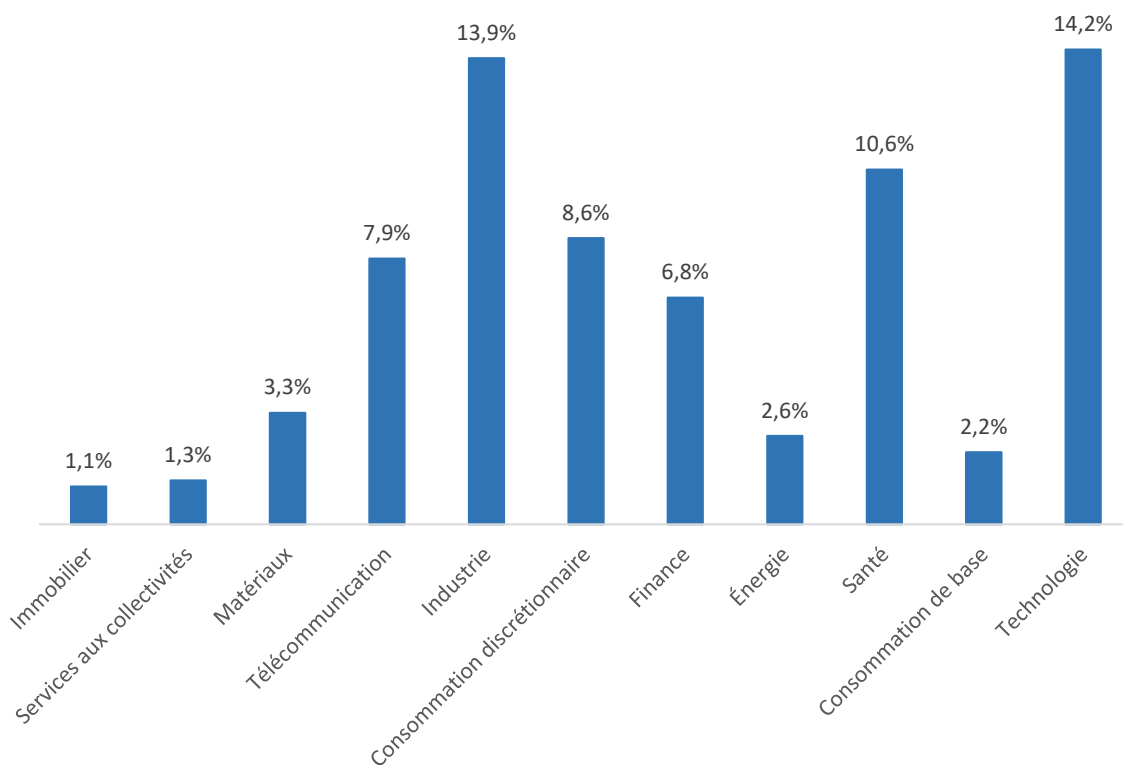
#2 Autre : comprend les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales, ni qualifiés d'investissements durables.

(Inclure la note ci-dessous lorsque le produit financier s'engage à faire des investissements durables)

La catégorie **#1 Aligné avec les caractéristiques E/S** couvre :

- La sous-catégorie **#1A Durable** couvre les investissements durables avec des objectifs environnementaux ou sociaux ;
- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvre les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas qualifiés d'investissements durables.

• **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**



Répartition sectorielle de la poche actions au 31/12/2025

VI. DANS QUELLE MESURE LES INVESTISSEMENTS DURABLES AYANT UN OBJECTIF ENVIRONNEMENTAL ETAIENT-ILS ALIGNES AVEC LA TAXONOMIE DE L'UE ?

Le Fonds possède une exposition aux actions américaines, ces dernières ne sont pas soumises à la réglementation européenne sur la Taxonomie environnementale.

Le Fonds ne prend pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Ainsi, l'alignement du portefeuille du Fonds avec le règlement Taxonomie environnementale n'est, à ce jour, pas calculé.

- **Quelle était la part minimale des investissements dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Non applicable.

- **Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la Taxonomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Non applicable.

VII. QUELLE ETAIT LA PART D'INVESTISSEMENTS DURABLES AYANT UN OBJECTIF ENVIRONNEMENTAL NON ALIGNES SUR LA TAXONOMIE DE L'UE ?

Non applicable (le Fonds promeut des caractéristiques environnementales mais n'a pas d'engagements d'investissements durables au sens de la réglementation SFDR, ni au sens de la Taxonomie européenne).

VIII. QUELLE ETAIT LA PART D'INVESTISSEMENT DURABLE AYANT UN OBJECTIF SOCIAL ?

Non applicable (le Fonds promeut des caractéristiques sociales mais n'a pas, pour l'instant, d'engagements d'investissements durables au sens de la réglementation SFDR, ni au sens de la Taxonomie européenne).

IX. QUELS ETAIENT LES INVESTISSEMENTS INCLUS DANS LA CATEGORIE « #2 AUTRES », QUELLE ETAIT LEUR FINALITE ET EXISTAIT-IL DES GARANTIES ENVIRONNEMENTALES OU SOCIALES MINIMALES ?

L'analyse ESG couvre au minimum 20 % des émetteurs en portefeuille, dans le but de vérifier que les entreprises adoptent des mesures en vue de l'amélioration de leur note ESG dans le temps.

Les OPC et instruments financiers à terme sont considérés comme non analysée selon les critères ESG (limitée à 80 % des émetteurs en portefeuille) est donc inclus dans la catégorie « #2 Autres ».

X. QUELLES MESURES ONT ETE PRISES POUR RESPECTER LES CARACTERISTIQUES ENVIRONNEMENTALES ET/OU SOCIALES AU COURS DE LA PERIODE DE REFERENCE ?

1. Application d'une politique d'exclusion stricte

La société de gestion applique à la totalité de l'actif du fonds une politique d'exclusion rigoureuse :

- Exclusions sectorielles : Sont exclus les investissements dans les secteurs des armes controversées, du charbon, du tabac et du cannabis, ainsi que des sables bitumineux.
- Exclusions normatives : Le fonds exclut toute entreprise en violation des dix principes du Pacte Mondial des Nations Unies ou des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail (OIT).

2. Constitution d'une poche « ESG » (Minimum 20 % de l'actif)

Le fonds s'engage à ce qu'au moins 20 % de son actif net soit constitué d'investissements contribuant à la promotion des caractéristiques E/S. Cette poche repose sur :

- L'approche « *Best-in-class* » : pour les émetteurs de plus d'un milliard d'euros de capitalisation, le fonds exclut les 20 % des sociétés les moins bien notées sur le plan extra-financier au sein de leur univers sectoriel (GICS) ;
- L'intégration d'obligations vertes, durables ou sociales répondant aux principes de l'ICMA ou au standard européen EU Green Bond ;
- Sélection d'OPC responsables : l'investissement dans des fonds externes classés Article 8 ou 9 au sens du règlement SFDR, appliquant eux-mêmes une démarche de sélectivité ou d'amélioration de note ESG.

3. Gestion active des controverses et de la gouvernance

Veille sur les controverses : Les sociétés faisant l'objet de controverses jugées « Importantes » par la société de gestion sont exclues pour une durée minimale de 12 mois.

- Réhabilitation sous conditions : Une entreprise ne peut redevenir éligible qu'après 12 mois et si elle a mis en place des mesures correctrices concrètes pour réparer les torts causés ;
- Analyse de la gouvernance : Le fonds évalue systématiquement les pratiques de bonne gouvernance, notamment les structures de gestion, les relations avec le personnel et la conformité fiscale.

XI. QUELLE A ETE LA PERFORMANCE DE CE PRODUIT FINANCIER PAR RAPPORT A L'INDICE DE REFERENCE DURABLE ?

Aucun indicateur de référence mondial, usuellement utilisé et diffusé, ne couvre l'ensemble des secteurs en tenant compte des critères de notation et d'exclusion ESG tels que nous les pratiquons désormais.

- **En quoi l'indice de référence différait-il d'un indice de marché large ?**

Non applicable.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l’alignement de l’indice de référence sur l’objectif d’investissement durable ?**

Non applicable.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l’indice de référence ?**

Non applicable.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l’indice de marché large ?**

En 2025 le portefeuille est resté fidèle à sa philosophie de gestion, avec une exposition actions en moyenne de 70 %, une exposition obligataire en moyenne de 10,9 %, un investissement alternatif en moyenne de 6,5 % et un investissement monétaire en moyenne de 15 %, le tout, diversifié en nombre de titres. Le poids des dix premières lignes au 31/12/2025 représente, à cette date, 67,3 % de l’actif du Fonds.

Sur l’exercice clôt au 31 décembre 2025, ENYO CONVICTIONS affiche une performance (hors droits d’entrée) sur 2025 de + 8,3 % pour la part C vs + 12,8 % pour l’indice de référence.

* * * * *



45 rue Kléber
92300 Levallois-Perret

FCP ENYO CONVICTIONS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Relatif à l'exercice de 15 mois clos le 31 décembre 2025

FCP ENYO CONVICTIONS

260, Rue Guillaume du Vair

13546 Aix-en-Provence

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Relatif à l'exercice de 15 mois clos le 31 décembre 2025

Aux porteurs de parts du FCP ENYO CONVICTIONS,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) ENYO CONVICTIONS relatifs à l'exercice de 15 mois clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 07 octobre 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée-ci avant. Nous n'exprimons donc pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Forvis Mazars SA

Levallois-Perret, date de la signature électronique

Document authentifié et daté par signature électronique 30/4/2026

Signé par :
Jean-Luc Mendiela
EC3618001E59489...

Jean-Luc MENDIELA

Associé

Bilan actif au 31/12/2025 en EUR

	31/12/2025	
Immobilisations corporelles nettes	0,00	
Titres financiers		
Actions et valeurs assimilées (A)¹	775 430,01	
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	775 430,01	
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	
Obligations convertibles en actions (B)¹	0,00	
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	
Obligations et valeurs assimilées (C)¹	0,00	
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	
Titres de créances (D)	0,00	
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	2 868 358,12	
OPCVM	2 868 358,12	
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union européenne	0,00	
Autres OPC et fonds d'investissements	0,00	
Dépôts (F)	0,00	
Instruments financiers à terme (G)	583,18	
Opérations temporaires sur titres (H)	0,00	
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	0,00	
Créances représentatives de titres donnés en garantie	0,00	
Créances représentatives de titres financiers prêtés	0,00	
Titres financiers empruntés	0,00	
Titres financiers donnés en pension	0,00	
Autres opérations temporaires	0,00	
Prêts (I)	0,00	
Autres actifs éligibles (J)	0,00	
Sous-total actifs éligibles I = (A + B + C + D + E + F + G + H + I + J)	3 644 371,31	
Créances et comptes d'ajustement actifs	15 130,51	
Comptes financiers	153 115,97	
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II¹	168 246,48	
Total Actif I + II	3 812 617,79	

(1) Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

Bilan passif au 31/12/2025 en EUR

	31/12/2025	
Capitaux propres :		
Capital	3 494 174,10	
Report à nouveau sur revenu net	0,00	
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	0,00	
Résultat net de l'exercice	289 178,45	
Capitaux propres I	3 783 352,55	
Passifs éligibles :		
Instruments financiers (A)	0,00	
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	
Opérations temporaires sur titres financiers	0,00	
Instruments financiers à terme (B)	583,18	
Emprunts	0,00	
Autres passifs éligibles (C)	0,00	
Sous-total passifs éligibles III = A + B + C	583,18	
Autres passifs :		
Dettes et comptes d'ajustement passifs	28 682,06	
Concours bancaires	0,00	
Sous-total autres passifs IV	28 682,06	
Total Passifs : I + III + IV	3 812 617,79	

Compte de résultat au 31/12/2025 en EUR

	31/12/2025	
Revenus financiers nets		
Produits sur opérations financières		
Produits sur actions	3 334,36	
Produits sur obligations	0,00	
Produits sur titres de créance	0,00	
Produits sur des parts d'OPC *	0,00	
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	
Produits sur opérations temporaires sur titres	0,00	
Produits sur prêts et créances	0,00	
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	0,00	
Autres produits financiers	0,00	
Sous-total Produits sur opérations financières	3 334,36	
Charges sur opérations financières		
Charges sur opérations financières	0,00	
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	
Charges sur opérations temporaires sur titres	0,00	
Charges sur emprunts	0,00	
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	0,00	
Autres charges financières	0,00	
Sous-total charges sur opérations financières	0,00	
Total Revenus financiers nets (A)	3 334,36	
Autres produits :		
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	0,00	
Versements en garantie de capital ou de performance	0,00	
Autres produits	0,00	
Autres charges :		
Frais de gestion de la société de gestion	-48 138,88	
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	0,00	
Impôts et taxes	0,00	
Autres charges	0,00	
Sous-total Autres produits et Autres charges (B)	-48 138,88	
Sous total revenus nets avant compte de régularisation C = A + B	-44 804,52	
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	-25 045,47	
Revenus nets I = C + D	-69 849,99	
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :		
Plus et moins-values réalisées	57 381,97	
Frais de transactions externes et frais de cession	-7 596,43	
Frais de recherche	0,00	
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	0,00	
Indemnités d'assurance perçues	0,00	
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	0,00	
Sous total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations E	49 785,54	
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes F	-7 392,15	
Plus ou moins-values réalisées nettes II = E + F	42 393,39	
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :		
Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles	257 605,19	
Écarts de change sur les comptes financiers en devises	-78,22	
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	0,00	
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	0,00	
Sous total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations G	257 526,97	

Compte de résultat au 31/12/2025 en EUR

	31/12/2025	
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes H	59 108,08	
Plus ou moins-values latentes nettes III = G + H	316 635,05	
Acomptes :		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice J	0,00	
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice K	0,00	
Total acomptes versés au titre de l'exercice IV = J + K	0,00	
Résultat net = I + II + III - IV	289 178,45	

* Conformément aux principes de la transparence fiscale, les produits des parts d'OPC ont pu être retraités en fonction des revenus sous-jacents.

Stratégie et profil de gestion

Le Produit a pour objectif de délivrer une performance nette de frais supérieure à l'indice composite de référence : 45 % MSCI ACWI EUR (dividendes réinvestis) + 25 % MSCI EMU Top 50 Net Return EUR (dividendes réinvestis) + 15 % €STR capitalisé + 15 % Bloomberg Euro Corporate 3-5 Year à un horizon d'investissement de 5 ans. C'est une gestion active et discrétionnaire par rapport à son indicateur composite de référence.

Le prospectus de l'OPC décrit de manière complète et précise ses caractéristiques

Tableau des éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices

Exprimé en Euro	31/12/2025				
Actif net total	3 783 352,55				
PART CAPI C					
Actif net	3 783 352,55				
Nombre de parts	34 945,504				
Valeur liquidative unitaire	108,26				
Distribution unitaire sur revenu net (y compris les acomptes)	0,00				
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris les acomptes)	0,00				
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)	0,00				
Capitalisation unitaire	-0,78				

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

Le premier exercice a une durée exceptionnelle de 14 mois et 24 jours (date de création 07/10/2024).

Comptabilisation des revenus

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui de la méthode du coupon encaissé.

Comptabilisation des entrées et sorties en portefeuille

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

Affectation des sommes distribuables

Part C :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Frais de gestion et de fonctionnement

Les frais de gestion sont prévus par la notice d'information ou le prospectus complet de l'OPC.

Frais de gestion fixes (taux maximum)

		Frais de gestion fixes	Assiette
C	FR001400S201	1,75 % TTC maximum dont frais de gestion financière : 1,55 % TTC maximum dont frais de fonctionnement et autres services : 0,2 % TTC maximum	Actif net hors OPC SDG

Frais de gestion indirects (sur OPC)

		Frais de gestion indirects
C	FR001400S201	3 % TTC maximum de l'actif net Basés sur les frais courants des fonds sous-jacents investis par ENYO CONVICTIONS.

Commission de surperformance**Part FR001400S201 C**

20 % TTC au-delà d'une performance annuelle supérieure à celle de l'indicateur composite de référence : 45 % MSCI ACWI EUR (dividendes réinvestis) + 25 % MSCI EMU Top 50 Net Return EUR (dividendes réinvestis) + 15 % €STR capitalisé + 15 % Bloomberg Euro Corporate 3-5 Year et uniquement si celle-ci est positive et pas de sous-performance les 5 ans précédents

Assiette : actif net

La commission de surperformance correspond à des frais variables, et est contingente à la réalisation par le Fonds d'une performance positive sur l'exercice et d'une performance supérieure à celle de son indicateur composite de référence (45 % MSCI ACWI EUR dividendes réinvestis + 25 % MSCI EMU Top 50 Net Return EUR dividendes réinvestis + 15 % €STR capitalisé + 15 % Bloomberg Euro Corporate 3-5 Year) sur la période d'observation.

Si une provision est constatée au terme de la période d'observation, elle est cristallisée, c'est-à-dire qu'elle est définitivement acquise et devient payable à la Société de gestion.

-Méthode de calcul

Le calcul du montant de la commission de surperformance est basé sur la comparaison entre la performance du Fonds et celle d'un OPC fictif réalisant la performance de son indicateur composite de référence (45 % MSCI ACWI EUR dividendes réinvestis + 25 % MSCI EMU Top 50 Net Return EUR dividendes réinvestis + 15 % €STR capitalisé + 15 % Bloomberg Euro Corporate 3-5 Year) et enregistrant le même schéma de souscription et de rachats que le Fonds réel.

La surperformance générée par le Fonds à une date donnée s'entend comme étant la différence positive entre l'actif net du Fonds et l'actif de l'OPC fictif à la même date. Si cette différence est négative, ce montant constitue une sous-performance qu'il conviendra de rattraper au cours des années suivantes avant de pouvoir provisionner à nouveau au titre de la commission de surperformance.

-Rattrapage des sous-performances et période de référence

Comme précisé dans les orientations ESMA concernant les commissions de surperformance, « la période de référence est la période au cours de laquelle la performance est mesurée et comparée à celle de l'indice de référence et à l'issue de laquelle, il est possible de réinitialiser le mécanisme de compensation de la sous-performance passée ».

Cette période est fixée à 5 ans glissants. Cela signifie qu'au-delà de 5 années consécutives sans cristallisation, les sous-performances non-compensées antérieures à 5 ans ne seront plus prises en compte dans le calcul de la commission de surperformance.

Une provision ne peut être passée et une commission ne peut être perçue que si la performance du Fonds est strictement positive sur l'exercice (VL supérieure à la VL de début d'exercice).

-Période d'observation

La première période d'observation se terminera le 31 décembre 2025.

À l'issue de chaque exercice, l'un des trois cas suivants peut se présenter :

-Le Fonds est en sous-performance sur la période d'observation. Dans ce cas, aucune commission n'est prélevée, et la période d'observation est prolongée d'un an, jusqu'à un maximum de 5 ans (période de référence) ;

-Le Fonds est en surperformance sur la période d'observation mais en performance absolue négative sur l'exercice. Dans ce cas, aucune commission n'est prélevée, le calcul est réinitialisé et une nouvelle période d'observation de douze mois démarre ;

-Le Fonds est en surperformance sur la période d'observation et en performance absolue positive sur l'exercice. Dans ce cas, la société de gestion perçoit les commissions provisionnées (cristallisation), le calcul est réinitialisé et une nouvelle période d'observation de douze mois démarre.

-Provisionnement

À chaque établissement de la valeur liquidative (VL), la commission de surperformance fait l'objet d'une provision (de 20 % de la surperformance) dès lors que la performance du Fonds est supérieure à celle de l'OPC fictif sur la période d'observation et positive sur l'exercice, ou d'une reprise de provision limitée à la dotation existante en cas de sous-performance.

En cas de rachats en cours de période, la quote-part de provision constituée correspondant au nombre de parts rachetées, sera définitivement acquise et prélevée par la Société de gestion.

-Cristallisation

La période de cristallisation, à savoir la fréquence à laquelle la commission de surperformance provisionnée le cas échéant doit être payée à la société de gestion, est de douze mois.

Le tableau ci-dessous énonce ces principes sur des hypothèses de performances présentées à titre d'exemple, sur une durée de 19 ans :

	Sur / Sous performance Nette*	Sous performance à compenser l'année suivante	Paiement de la commission de surperformance
ANNEE 1	5%	0%	OUI
ANNEE 2	0%	0%	NON
ANNEE 3	-5%	-5%	NON
ANNEE 4	3%	-2%	NON
ANNEE 5	2%	0%	NON
ANNEE 6	5%	0%	OUI
ANNEE 7	5%	0%	OUI
ANNEE 8	-10%	-10%	NON
ANNEE 9	2%	-8%	NON
ANNEE 10	2%	-6%	NON
ANNEE 11	2%	-4%	NON
ANNEE 12	0%	0%**	NON
ANNEE 13	2%	0%	OUI
ANNEE 14	-6%	-6%	NON
ANNEE 15	2%	-4%	NON
ANNEE 16	2%	-2%	NON
ANNEE 17	-4%	-6%	NON
ANNEE 18	0%	-4%***	NON
ANNEE 19	5%	0%	OUI

Notes relatives à l'exemple :

*La sur/sous performance nette se définit ici comme étant la performance du fonds au-delà/en-deçà du taux de référence.

**La sous-performance de l'année 12 à reporter à l'année suivante (ANNEE 13) est de 0 % (et non de -4 %) car la sous-performance résiduelle de l'année 8 qui n'a pas encore été compensée (-4 %) n'est plus pertinente dans la mesure où la période de cinq ans est écoulée (la sous-performance de l'année 8 est compensée jusqu'à l'année 12).

***La sous-performance de l'année 18 à reporter à l'année suivante (ANNEE 19) est de -4 % (et non de -6 %) car la sous-performance résiduelle de l'année 14 qui n'a pas encore été compensée (-2 %) n'est plus pertinente dans la mesure où la période de cinq ans est écoulée (la sous-performance de l'année 14 est compensée jusqu'à l'année 18)

Rétrocessions

La politique de comptabilisation de rétrocessions de frais de gestion sur OPC cibles détenus est décidée par la société de gestion.

Ces rétrocessions sont comptabilisées en déduction des commissions de gestion. Les frais effectivement supportés par le fonds figurent dans le tableau « FRAIS DE GESTION SUPPORTÉS PAR L'OPC ». Les frais de gestion sont calculés sur l'actif net moyen à chaque valeur liquidative et couvrent les frais de la gestion financière, administrative, la valorisation, le coût du dépositaire, les honoraires des commissaires aux comptes... Ils ne comprennent pas les frais de transaction.

Frais de transaction

Les courtages, commissions et frais afférents aux ventes de titres compris dans le portefeuille collectif ainsi qu'aux acquisitions de titres effectuées au moyen de sommes provenant, soit de la vente ou du remboursement de titres, soit des revenus des avoirs compris dans l'OPC, sont prélevés sur lesdits avoirs et viennent en déduction des liquidités.

Commissions de mouvement	Clé de répartition (en %)		
	SDG	Dépositaire	Autres prestataires
Actions, ETF, bons de souscription, droits : 0,05 % min. 10 € (France/Belgique/Pays-Bas) et min. 35 € (autres places) ; - Obligations, titres de créance négociables : max. 55 € ; - OPC : entre 0 et max 40 € (150 € pour les OPC offshore) ; - Options : 0,4 %, min 10 € ; - Futures : 1,80 € / lot. Prélèvement sur chaque transaction		100	

Méthode de valorisation

Lors de chaque valorisation, les actifs de l'OPCVM, du FIA sont évalués selon les principes suivants :

Actions et titres assimilés cotés (valeurs françaises et étrangères) :

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de bourse de la veille est utilisé.

Obligations et titres de créance assimilés (valeurs françaises et étrangères) et EMTN :

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de Bourse de la veille est utilisé.

Dans le cas d'une cotation non réaliste, le gérant doit faire une estimation plus en phase avec les paramètres réels de marché. Selon les sources disponibles, l'évaluation pourra être effectuée par différentes méthodes comme :

- la cotation d'un contributeur,
- une moyenne de cotations de plusieurs contributeurs,
- un cours calculé par une méthode actuarielle à partir d'un spread (de crédit ou autre) et d'une courbe de taux,
- etc.

Titres d'OPCVM, de FIA ou de fonds d'investissement en portefeuille :

Evaluation sur la base de la dernière valeur liquidative connue.

Parts d'organismes de Titrisation :

Evaluation au dernier cours de bourse du jour pour les organismes de titrisation cotés sur les marchés européens.

Acquisitions temporaires de titres :

- Pensions livrées à l'achat : Valorisation contractuelle. Pas de pension d'une durée supérieure à 3 mois.
- Rémérés à l'achat : Valorisation contractuelle, car le rachat des titres par le vendeur est envisagé avec suffisamment de certitude.
- Emprunts de titres : Valorisation des titres empruntés et de la dette de restitution correspondante à la valeur de marché des titres concernés.

Cessions temporaires de titres :

- Titres donnés en pension livrée : Les titres donnés en pension livrée sont valorisés au prix du marché, les dettes représentatives des titres donnés en pension sont maintenues à la valeur fixée dans le contrat.
- Prêts de titres : Valorisation des titres prêtés au cours de bourse de la valeur sous-jacente. Les titres sont récupérés par l'OPCVM, FIA à l'issue du contrat de prêt.

Valeurs mobilières non cotées :

Evaluation utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et sur le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les TCN sont valorisés à la valeur de marché.

Valeur de marché retenue :

- BTF/BTAN :

Taux de rendement actuariel ou cours du jour publié par la Banque de France.

- Autres TCN :

Pour les TCN faisant l'objet de cotation régulière : le taux de rendement ou les cours utilisés sont ceux constatés chaque jour sur le marché.

Pour les titres sans cotation régulière ou réaliste : application d'une méthode actuarielle avec utilisation du taux de rendement d'une courbe de taux de référence corrigé d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur (spread de crédit ou autre).

Contrats à terme fermes :

Les cours de marché retenus pour la valorisation des contrats à terme fermes sont en adéquation avec ceux des titres sous-jacents. Ils varient en fonction de la Place de cotation des contrats :

- Contrats à terme fermes cotés sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.
- Contrats à terme fermes cotés sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

Options :

Les cours de marché retenus suivent le même principe que ceux régissant les contrats ou titres supports :

- Options cotées sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.
- Options cotées sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

Opérations d'échanges (swaps) :

- Les swaps d'une durée de vie inférieure à 3 mois sont valorisés de manière linéaire.
- Les swaps d'une durée de vie supérieure à 3 mois sont valorisés au prix du marché.
- L'évaluation des swaps d'indice est réalisé au prix donné par la contrepartie, la société de gestion réalise de manière indépendante un contrôle de cette évaluation.
- Lorsque le contrat de swap est adossé à des titres clairement identifiés (qualité et durée), ces deux éléments sont évalués globalement.

Contrats de change à terme :

Il s'agit d'opérations de couverture de valeurs mobilières en portefeuille libellées dans une devise autre que celle de la comptabilité de l'OPCVM, du FIA par un emprunt de devise dans la même monnaie pour le même montant. Les opérations à terme de devise sont valorisées d'après la courbe des taux prêteurs/emprunteurs de la devise.

Méthode d'évaluation des engagements hors bilan

- Les engagements sur contrats à terme fermes sont déterminés à la valeur de marché. Elle est égale au cours de valorisation multiplié par le nombre de contrats et par le nominal. Les engagements sur contrats d'échange de gré à gré sont présentés à leur valeur nominale ou en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent.
- Les engagements sur opérations conditionnelles sont déterminés sur la base de l'équivalent sous-jacent de l'option. Cette traduction consiste à multiplier le nombre d'options par un delta. Le delta résulte d'un modèle mathématique (de type Black-Scholes) dont les paramètres sont : le cours du sous-jacent, la durée à l'échéance, le taux d'intérêt court terme, le prix d'exercice de l'option et la volatilité du sous-

jaçant. La présentation dans le hors-bilan correspond au sens économique de l'opération, et non au sens du contrat.

- Les swaps de dividende contre évolution de la performance sont indiqués à leur valeur nominale en hors-bilan.
- Les swaps adossés ou non adossés sont enregistrés au nominal en hors-bilan.

Description des garanties reçues ou données

Garantie reçue :

Néant

Garantie donnée :

Néant [COND_AFF_BriqueId_5_DonneeTypeld_69]

Informations complémentaires

- Seuls les frais mentionnés ci-dessous sont hors champ des 4 blocs de frais évoqués ci-dessus :
- Les contributions dues pour la gestion de l'OPCVM en application du d) du 3° du II de l'article L. 621-5-3 du code monétaire et financier,
- Les impôts, taxes, redevances et droits gouvernementaux (en relation avec l'OPCVM) exceptionnels et non récurrents,
- Les coûts exceptionnels et non récurrents en vue d'un recouvrement des créances (ex : Lehman) ou d'une procédure pour faire valoir un droit (ex : procédure d'action de groupe ou « class action »).

Complément à la commission de sur performance : voir le prospectus pour Illustration – Fonctionnement général.

Compléments d'information concernant le contenu de l'annexe

Annexe :

1. Concernant le tableau d'Exposition directe aux marchés de crédit :

Les notations financières de 2 agences sont utilisées pour déterminer la qualité de l'investissement.

La notation peut s'appliquer à un émetteur et/ou à un titre.

Il existe deux types de rating : la note long terme (plus d'un an), plus détaillée, et la note court terme

La règle appliquée consiste à retenir

- En priorité, la note du titre si elle existe
- Ensuite, la note long terme de l'émetteur
- En dernier lieu, la note court terme

2. Concernant le tableau d'Inventaire des actifs et passifs :

Le secteur d'activité est renseigné selon la classification Industry Classification Benchmark avec la typologie Sous-secteur.

Evolution des capitaux propres

	31/12/2025	
Capitaux propres début d'exercice	0,00	
Flux de l'exercice :		
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	4 494 251,16	
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-973 406,60	
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	-44 804,52	
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	49 785,54	
Variation des Plus ou moins-values latentes avant compte de régularisation	257 526,97	
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	0,00	
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	0,00	
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	
Autres éléments	0,00	
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	3 783 352,55	

Annexes des comptes annuels

Nombre de titres émis ou rachetés :

	En parts	En montant
PART CAPI C		
Parts souscrites durant l'exercice	44 394,756	4 494 251,16
Parts rachetés durant l'exercice	-9 449,252	-973 406,60
Solde net des souscriptions/rachats	34 945,504	3 520 844,56

Commissions de souscription et/ou rachat :

	En montant
PART CAPI C	
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Total des commissions acquises	0,00

Annexes des comptes annuels**Ventilation de l'actif net par nature de parts**

Code ISIN de la part	Libellé de la part	Affectation des sommes distribuables	Devise de la part	Actif net de la part (EUR)	Nombre de parts	Valeur liquidative (EUR)
FR001400S201	PART CAPI C	Capitalisable	EUR	3 783 352,55	34 945,504	108,26

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		France +/-	États-Unis +/-	Allemagne +/-	Suède +/-	Royaume-Uni +/-
exprimés en milliers d'Euro						
Actif						
Actions et valeurs assimilées	775,43	258,40	250,51	122,48	76,75	67,28
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan						
Futures	291,40	NA	NA	NA	NA	NA
Options	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Swaps	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Total	1 066,83	NA	NA	NA	NA	NA

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition sur le marché des obligations convertibles - par pays et maturité de l'exposition

exprimés en milliers d'Euro	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
Total	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles)

exprimés en milliers d'Euro	Exposition +/-	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Actif					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	153,12	0,00	0,00	0,00	153,12
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan					
Futures	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments financiers	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	NA	0,00	0,00	0,00	153,12

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) – ventilation par maturité

exprimés en milliers d'Euro	[0 - 3 mois] +/-]3 - 6 mois] +/-]6 mois -1 an] +/-]1 - 3 ans] +/-]3 - 5 ans] +/-]5 - 10 ans] +/-	>10 ans +/-
Actif							
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	153,12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan							
Futures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	153,12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition directe sur le marché des devises

exprimés en milliers d'Euro	USD +/-	SEK +/-	GBP +/-		Autres devises +/-
Actif					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	250,51	76,76	67,28	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	15,14	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan					
Devises à recevoir	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Devises à livrer	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Futures options swap	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	265,65	76,76	67,28	0,00	0,00

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition directe aux marchés de crédit

exprimés en milliers d'Euro	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	0,00	0,00	0,00
Solde net	0,00	0,00	0,00

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

exprimés en milliers d'Euro	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts	0,00	
Instruments financiers à terme non compensés	0,00	
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	0,00	
Créances représentatives de titres donnés en garantie	0,00	
Créances représentatives de titres financiers prêtés	0,00	
Titres financiers empruntés	0,00	
Titres reçus en garantie	0,00	
Titres financiers donnés en pension	0,00	
Créances		
Collatéral espèces	0,00	
Dépôt de garantie espèces versé	0,00	
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		0,00
Instruments financiers à terme non compensés		0,00
Dettes		
Collatéral espèces		0,00

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

code ISIN	Dénomination du fonds	Société de gestion	Orientation des placements / style de gestion	Pays de domiciliation du fonds	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition
FR0010149302	CARMIGNAC EMERGENTS-A EUR AC	Carmignac Gestion SA	Actions	France	EUR	182 418,84
FR0013353828	CM-AM CASH ISR-RC-EURACC	CREDIT MUTUEL AM	Monetaire	France	EUR	563 284,60
FR0014009GS4	ARC ACTIONS SANTE INNOVE-S	Financiere de l'Arc - Arc Actions Rendement	Actions	France	EUR	183 048,20
FR001400P579	SUNNY MULTI-OBLIG I FCP	SUNNY AM	Obligations	France	EUR	161 523,00
IE00018KRLL9	ISHARES MSCI GLB SEMICNDCT A	BlackRock Asset Management	Actions	Irlande	USD	152 317,38
IE000Y77LGG9	AMUNDI MSCI WORLD SRI C NZ	Amundi	Actions	Irlande	EUR	309 549,00
IE00BHJYDV33	INVESCO MDAX UCITS ETF	Invesco Nasdaq-100 ESG UCITS ETF	Actions	Irlande	EUR	116 564,00
IE00BYX2JD69	ISHARES MSCI WORLD SRI-EUR-A	BlackRock Asset Management	Actions	Irlande	EUR	231 838,00
LU0274209237	XTRA.MSCI EU.TRN IDX UCITS 1CC	Xtrackers MSCI Europe Health Care Screened UCITS ETF	Actions	Luxembourg	EUR	332 010,00
LU1165637460	IVO FIXED INCOME-EUR I	IVO Funds	Obligations	Luxembourg	EUR	153 502,50
LU1331972494	ELEV-ABS LRET EUR FD-IEURA	Eleva Capital SAS	Hedges	Luxembourg	EUR	89 963,40
LU1334564140	HELIUM-HELIUM FUND-I CAP	HELIUM FUND	Hedges	Luxembourg	EUR	133 497,40
LU1832174962	INDEPEN AM SIC EUR SML-A EUR	Independance AM SICAV- Europe	Actions	Luxembourg	EUR	168 060,00
LU1876461465	AXIOM OBLICAT SICAV-IC EURV	Axiom Lux	Obligations	Luxembourg	EUR	90 781,80

Annexes des comptes annuels**Expositions directes et indirectes sur les différents marchés****Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion**

code ISIN	Dénomination du fonds	Société de gestion	Orientation des placements / style de gestion	Pays de domiciliation du fonds	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition
Total						2 868 358,12

Annexes des comptes annuels

Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

Créances et dettes – ventilation par nature

	31/12/2025
Créances	
Souscriptions à recevoir	0,00
Souscriptions à titre réductible	0,00
Coupons à recevoir	0,00
Ventes à règlement différé	15 130,51
Obligations amorties	0,00
Dépôts de garantie	0,00
Frais de gestion	0,00
Autres créiteurs divers	0,00
Total des créances	15 130,51
Dettes	
Souscriptions à payer	0,00
Rachats à payer	0,00
Achats à règlement différé	0,00
Frais de gestion	-28 682,06
Dépôts de garantie	0,00
Autres débiteurs divers	0,00
Total des dettes	-28 682,06
Total des créances et dettes	-13 551,55

Annexes des comptes annuels**Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat****Frais de gestion, autres frais et charges**

PART CAPI C	31/12/2025
Frais fixes	48 138,88
Frais fixes en % actuel	1,67
Frais variables	0,00
Frais variables en % actuel	0,00
Rétrocession de frais de gestion	0,00

Annexes des comptes annuels**Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat****Engagements reçus et donnés**

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2025
Garanties reçues	0,00
Dont instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	0,00
Garanties données	0,00
Dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	0,00
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	0,00
Autres engagements hors bilan	0,00
Total	0,00

Annexes des comptes annuels**Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat****Acquisitions temporaires**

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2025
Titres acquis à réméré	0,00
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00
Titres reçus en garantie	0,00

Annexes des comptes annuels**Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat****Instruments d'entités liées**

	Code ISIN	Libellé	31/12/2025
Parts d'OPC et de fonds d'investissements	FR0014009GS4	ARC ACTIONS SANTE INNOVE-S	183 048,20
Total			183 048,20

Annexes des comptes annuels

Détermination et ventilation des sommes distribuables

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	
Revenus nets	-69 849,99	
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00	
Revenus de l'exercice à affecter (**)	-69 849,99	
Report à nouveau	0,00	
Sommes distribuables au titre du revenu net	-69 849,99	
Affectation :		
Distribution	0,00	
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	
Capitalisation	-69 849,99	
Total	-69 849,99	
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	0,00	
Crédits d'impôts totaux	0,00	
Crédits d'impôts unitaires	0,00	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	0,00	

Annexes des comptes annuels

Détermination et ventilation des sommes distribuables

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	42 393,39	
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00	
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	42 393,39	
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	42 393,39	
Affectation:		
Distribution	0,00	
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	
Capitalisation	42 393,39	
Total	42 393,39	
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	0,00	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des actifs et passifs éligibles (Hors IFT)

Instrument	Devise	Quantité	Montant	%AN
Actions et valeurs assimilées			775 430,01	20,50
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			775 430,01	20,50
Aérospatial et défense			145 330,78	3,84
RHEINMETALL ORD.	EUR	50	78 050,00	2,06
ROLLS ROYCE HOLDINGS	GBP	5 100	67 280,78	1,78
Articles personnels			70 950,00	1,88
LVMH MOET HENNESSY VUITTON	EUR	110	70 950,00	1,88
Chimie			44 430,00	1,17
BASF NOM.	EUR	1 000	44 430,00	1,17
Distributeurs			60 917,93	1,61
AMAZON COM	USD	310	60 917,93	1,61
Fournisseurs de services de télécommunications			47 893,75	1,27
NETFLIX	USD	600	47 893,75	1,27
Ingénierie Industrielle			76 754,89	2,03
ATLAS COPCO CL.A	SEK	5 000	76 754,89	2,03
Logiciels et services informatiques			141 701,86	3,75
ALPHABET CL.A	USD	300	79 942,11	2,12
MICROSOFT	USD	150	61 759,75	1,63
Médias			70 896,00	1,87
PUBLICIS GROUPE	EUR	800	70 896,00	1,87
Métaux industriels et extraction			47 070,00	1,24
VALLOUREC	EUR	3 000	47 070,00	1,24
Pharmacie/biotechnologie/Producteurs de Marijuana			69 484,80	1,84
SANOFI	EUR	840	69 484,80	1,84
Parts d'OPC et fonds d'investissements			2 868 358,12	75,81
OPCVM et équivalents d'autres Etats membres de l'Union européenne			2 868 358,12	75,81
AMUNDI MSCI WORLD SRI C NZ	EUR	3 000	309 549,00	8,18
ARC ACTIONS SANTE INNOVE-S	EUR	1 660	183 048,20	4,84
AXIOM OBLICAT SICAV-IC EURV	EUR	60	90 781,80	2,40
CARMIGNAC EMERGENTS-A EUR AC	EUR	123	182 418,84	4,82
CM-AM CASH ISR-RC-EURACC	EUR	10	563 284,60	14,89
ELEV-ABS LRET EUR FD-IEURA	EUR	60	89 963,40	2,38
HELIUM-HELIUM FUND-I CAP	EUR	100	133 497,40	3,53
INDEPEN AM SIC EUR SML-A EUR	EUR	750	168 060,00	4,44
INVESCO MDAX UCITS ETF	EUR	2 300	116 564,00	3,08
ISHARES MSCI GLB SEMICNDCT A	USD	16 000	152 317,38	4,02
ISHARES MSCI WORLD SRI-EUR-A	EUR	19 000	231 838,00	6,13
IVO FIXED INCOME-EUR I	EUR	970	153 502,50	4,06
SUNNY MULTI-OBLIG I FCP	EUR	150	161 523,00	4,27
XTRA.MSCI EU.TRN IDX UCITS 1CC	EUR	3 100	332 010,00	8,77
Total			3 643 788,13	96,31

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des actifs et passifs éligibles (Hors IFT)

Annexes des comptes annuels**Inventaire des actifs et passifs****Inventaire des opérations à terme de devises**

Libellé instrument	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
Total	0,00	0,00		0,00		0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Inventaire des instruments financiers à terme – actions

Instruments financiers à terme – actions				
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Mini SP500 0326	1,00	583,18	0,00	291 397,07
Sous total		583,18	0,00	291 397,07
Options				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Swaps				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Autres instruments				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Total		583,18	0,00	291 397,07

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels**Inventaire des actifs et passifs****Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)****Inventaire des instruments financiers à terme – taux d'intérêt**

Instruments financiers à terme – taux d'intérêts				
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Options				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Swaps				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Autres instruments				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels**Inventaire des actifs et passifs****Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)****Inventaire des instruments financiers à terme – de change**

Instruments financiers à terme – de change				
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Options				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Swaps				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Autres instruments				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels**Inventaire des actifs et passifs****Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)****Inventaire des instruments financiers à terme – sur risque de crédit**

Instruments financiers à terme – sur risque de crédit				
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Options				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Swaps				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Autres instruments				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels**Inventaire des actifs et passifs****Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)****Inventaire des instruments financiers à terme – autres expositions**

Instruments financiers à terme – autres expositions				
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Options				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Swaps				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Autres instruments				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des opérations à terme de devise utilisées en couverture d'une catégorie de part

Libellé instrument	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)				Classe de part couverte
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)		
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)	
Total	0,00	0,00		0,00		0,00	

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture d'une catégorie de part

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)	Classe de part couverte
		Actif	Passif	+/-	
Futures					
Sous total		0,00	0,00	0,00	
Options					
Sous total		0,00	0,00	0,00	
Swaps					
Sous total		0,00	0,00	0,00	
Autres instruments					
Sous total		0,00	0,00	0,00	
Total		0,00	0,00	0,00	

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	3 643 788,13
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	0,00
Total instruments financiers à terme - actions	583,18
Total instruments financiers à terme - taux	0,00
Total instruments financiers à terme - change	0,00
Total instruments financiers à terme - crédit	0,00
Total instruments financiers à terme - autres expositions	0,00
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	0,00
Autres actifs (+)	168 246,48
Autres passifs (-)	-29 265,24
Total = actif net	3 783 352,55